



Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7<sup>ème</sup> séance

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 18 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est tenu en présentiel au centre culturel Sonis, Rond-Point Ignace 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Etaient présents : 25 conseillers communautaires**

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Rosan RAUZDUEL- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 25
Votants : 28 (dont 3 pouvoirs)
▪ Dont pour : 28
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Corine  
LACASCADE-CLOTILDE

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Autres conseillers communautaires** : Mme Jaqueline FAVORINUS pouvoir à Mme Lyliane PIQUION

M. Fabert MICHELY pouvoir à Mme Francesca FAITHFUL

Mme Nadège THEOPHILE pouvoir à M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2022.11.07/357

**Décision modificative n°2**  
**. Budget principal**  
**Exercice 2022**

**Rapporteur**

M. Didier MERIDAN

**Nombre de conseillers absents excusés : 16**

**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

**Autres conseillers communautaires** : Mme Sandra ENJARIC- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE

**En cours de séance :**

**Autre conseillère communautaire** : Mme Maddly GARGAR

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 NOV. 2022

- publication sur le site internet ou notification, le :

01 DEC. 2022

**Nombre de conseillers absents non excusés : 4**

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.5217-10-8 ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finance réunie le 7 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal :

1/ En section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	1 945 924,00 €	- 1 115 456,00 €	830 468,00 €
011 - Charges à caractère général	623815 - Coopération	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
011 - Charges à caractère général	6228 - Divers	320 000,00 €	- 60 000,00 €	260 000,00 €
011 - Charges à caractère général	62384 - Actions politiques sociales	70 000,00 €	- 30 000,00 €	40 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	657363 - A caractère administratif	1 100 000,00 €	50 000,00 €	1 150 000,00 €
	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
65 - Autres charges de gestion courante		617 990,00 €	60 000,00 €	677 990,00 €
67 - Charges exceptionnelles	678 - Autres charges exceptionnelles	100 000,00 €	10 000,00 €	110 000,00 €
	623812 - Animation économique Route du RHUM			
011 - Charges à caractère général		75 000,00 €	90 000,00 €	165 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES			- 995 456,00 €	
FONCTIONNEMENT RECETTES				
chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
74 - Dotations et participations	7473 - Départements	115 000,00 €	- 33 870,00 €	81 130,00 €
74 - Dotations et participations	7472 - Régions	130 000,00 €	90 000,00 €	220 000,00 €
74 - Dotations et participations	7478 - Autres organismes	1 851 586,00 €	- 1 051 586,00 €	800 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES			- 995 456,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	
		- 995 456,00 €	- 995 456,00 €	

chapitre	article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
087 - ZAE BAIE-MAHAULT	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 819 803,00 €	- 1 450 803,00 €	369 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	204141 Subventions équipement versées communes membre du GFP (ville Baie-Mahault)	- €	1 450 803,00 €	1 450 803,00 €
230 - CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	900 000,00 €	- 380 000,00 €	520 000,00 €
051 - RENOVATION URBAINE 2	2031 - Frais d'études	481 325,31 €	150 000,00 €	631 325,31 €
047 - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	2031 - Frais d'études	335 323,69 €	37 034,00 €	372 357,69 €
013 - PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	2031 - Frais d'études	191 728,97 €	30 000,00 €	221 728,97 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	30 000,00 €	42 966,00 €	72 966,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	204141 Subventions équipement versées communes membre du GFP	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
020 - PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	2031 - Frais d'études	637 045,56 €	- 106 000,00 €	531 045,56 €
13 - Subventions d'investissement	1311 - Etat et établissements nationaux	- €	106 000,00 €	106 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			- €	

**L'équilibre de la section d'investissement est maintenu.**

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

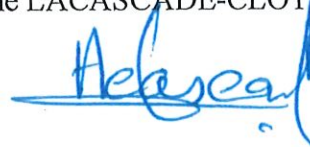
La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **29 NOV. 2022**

Le président  La secrétaire de séance

Eric JALTON Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **30 NOV. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **01 DEC. 2022**

